## Direction de l'autonomie

## Demande simplifiée de renouvellement d'orientation vers un établissement ou service médico-social

Cette fiche est à compléter pour une demande simplifiée de renouvellement d'orientation vers un établissement ou service médico-social dans les cas suivants :

- L'usager en situation de handicap est déjà accueilli au sein de votre structure,
- Sa situation est <u>stable et inchangée</u> depuis la dernière évaluation,
- L'usager ou son représentant légal ainsi que l'établissement sont <u>en accord avec le projet</u> de renouvellement d'orientation.
- Aucun autre droit n'est à renouveler par la MDA

Si une de ces conditions n'est pas remplie, il conviendra de déposer un dossier complet auprès du service autonomie.

Identité du bénéficiaire	
Nom et prénom	
Date de naissance N° indiv	vidu MDA :
Identité du représentant légal :	
Nom et adresse de l'établissement ou service	
Professionnel référent dans la structure :	
Fonction :Tél	éphone :
Courriel:	
Date d'entrée dans la structure :	
Durée du renouvellement souhaitée :	
Signature de l'usager ou représentant légal	Signature du responsable de l'ESMS
Date de signature :	Date de signature :

## Procédure:

- Le professionnel référent et l'usager (ou son représentant légal) s'accordent sur le projet de demande de renouvellement d'orientation et signent conjointement la fiche de liaison spécifique ci-jointe,
- Pour être complète, la demande doit comporter :
  - La fiche de liaison signée
  - Le bilan de la période écoulée (les modèles proposés par la MDA pourront être utilisés).
- L'usager ou son représentant légal envoie sa demande directement au service EMS et suivi CDAPH par courrier ou mail : <a href="mailto:ems.adulte@isere.fr">ems.adulte@isere.fr</a> ou <a href="mailto:ems.adulte@isere.fr">ems.adulte@isere.fr</a